

ATTESTATION DES RÉMUNÉRATIONS

Prévue à l'article L228-115 4^o du code du commerce

Je soussigné Sébastien CLERC, Directeur Général de Voltaia, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clôt le 31 de Décembre 2018, à la somme de 1.362.193,89 euros.

Fait à Paris, le 25 Février 2019

Sébastien Clerc

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'C'.
